## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## L'ÉDUCATION NATIONALE.

DE L'ARCHITECTURE.

DIRECTION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Recensement des Monuments de la France

## ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade sur la place, la tour et les toitures

de l'ancien hôpital St Eloy, II Place de l'Ancien
Rivage, à Arras (Pas de Calais)

appartenant à Madame Damlencour née Coir y demeurant

sontinscrit esur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

long its row and anti-from the total of the transfer of ART. 2. of long the me well-rate short

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les	
archives de la préfecture, au maire de la konnunt ville d'Arras e	t
à la propriétaire	
Section 1997 Annual Property of the Property o	

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le .....

=2 DEC 1946

rusbnev al , originavuit que estraq ne ne étisses de siment com Par délégation de la castal de l'Architecture de castal de l'Architecture de la castal de la castal de l'Architecture de la castal de la c

T. S. V, P.